

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN
SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue à la salle Arc-en-ciel le 12 février 2024 à compter de 19 h 00 :

Sont présents

Maire	Pierre Gagné
Conseillers	Marc-André Routhier, siège numéro 3 Réjean Desjardins, siège numéro 1
Conseillères	Joanie Thibault, siège numéro 2 Josée Gougeon, siège numéro 4
Absent :	Ghislain Collin, siège numéro 5

Siège numéro 6 vacant

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Gagné, qui ne vote sur aucune proposition à moins d'avis contraire.

Sont également présents :

Robert Leclair, directeur général greffier-trésorier, et Handie Ladouceur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe qui agissent comme greffiers de cette séance.

Nombre de citoyens présents : 17

VALIDATION DU QUORUM

Quatre conseillers étant présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 01.

2024-02-3445

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Joanie Thibault, appuyée par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en y ajoutant le point **7.2 Budget 2024** :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024
 - 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2024
4. **TRÉSORERIE**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer pour janvier 2024
 - 4.2 Demandes de dons et subventions
 - 4.3 Remboursement d'un prêt avec Desjardins
5. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Autorisation de lancer les appels d'offres (concassé, sable, abat poussière)

5.2 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) 2023

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Affichage et embauche d'un chauffeur opérateur à temps partiel/temporaire

6.2 Réorganisation du département administratif

7. POINT D'INFORMATIONS

7.1 Élection partielle – 24 mars 2024

7.2 Budget 2024

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

2024-02-3446

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon, appuyée par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Aucun suivi

2024-02-3447

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Routhier, appuyé par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2024; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2024

Aucun suivi

2024-02-3448 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon, appuyée par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2024; et

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2024

Aucun suivi

TRÉSORERIE

2024-02-3449 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024**

Il est proposé par Joanie Thibault, appuyée par Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de janvier 2024 tels qu'ils sont présentés :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024</u>		
Solde au 31 décembre 2023	147 238,44 \$	
<i>Annulation dépôt encaissé 2 fois</i>	<i>-320,00 \$</i>	
Solde au 31 décembre 2023 (aurait dû être)	146 918,44 \$	
Dépôts taxes municipales	34 531,75 \$	
Dépôts autres revenus	3 480,10 \$	
<i>PPA-ES 27631-1 (Dernier versement)</i>	<i>12 000,00 \$</i>	
Intérêts	789,63 \$	
Total des revenus	50 801,48 \$	
Liquidités	703 728,99 \$	
Intérêt sur liquidités	1 996,96 \$	
Total des liquidités disponibles	903 445,87 \$	
Total	903 445,87 \$	
Chèques fournisseurs	8 608,94 \$	
Déboursés fournisseurs	36 935,77 \$	

Déboursés manuels fournisseurs	2 719,16 \$		
Paievements directs fournisseurs	249 569,74 \$		
Salaires mensuels	72 722,49 \$		
Paievements mensuels (Camions & autres)	54 273,73 \$		
Total des dépenses	424 829,83 \$		
Solde de banque	-227 109,91 \$		
Surplus libres	705 725,95 \$		
Liquidités disponibles	478 616,04 \$		

Le greffier-trésorier, Robert Leclair, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

2024-02-3450

DEMANDES DE DONS ET SUBVENTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique sur les critères de subventions et de dons aux organismes;

ATTENDU QUE selon cette politique, la date limite pour déposer une demande est le 30 octobre, que le comité fait une recommandation au conseil municipal et que l'adoption par le conseil municipal se fait lors de l'assemblée du mois de février suivant;

ATTENDU QUE parmi les 19 organismes qui ont déposé une demande de dons et subventions pour 2024, 17 organismes ont été retenus par la Municipalité selon les barèmes établis dans cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Desjardins appuyé par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'octroyer les dons et subventions suivants aux organismes ci-dessous mentionnés, pour un total de 13 894,82\$, à savoir :

Club Quad destination Hautes-Laurentides	Entretien des sentiers	500,00 \$
Au cœur de l'arbre Maison répit jeunesse	Offrir du répit/service aux familles	2 000,00 \$
Regroupement Le Prisme	Camp de jour Le Prisme	450,00 \$
École Polyvalente St-Joseph	Soirée des diplômés-remise des bourses	250,00 \$
Association détente-santé des 3 villages	Continuation des dîners-causeries	1 500,00 \$
Centre Christ-Roi	Bourse d'études	250,00 \$
Zone Emploi d'Antoine-Labelle	Stratégie migratoire	1 000,00 \$
Comité d'ensemencement de NDP	Ensemencement de truites	2 000,00 \$
École des Bâtisseurs	Financement finissants	500,00 \$
Fondation Martin-Paquette	Aide humanitaire	200,00 \$
Albatros	Accompagnement aux malades et proches	200,00 \$
Jeudi de l'amitié	Matériel	194,82 \$
Table des aînés Antoine-Labelle	4e édition du Salon des aînés en action	500,00 \$
La griffe	Mission globale	500,00 \$
Club de l'âge d'or Arc-en-Ciel NDP	Activités locales Aînés	3 000,00 \$
Comité Actions Jeunesse NDP	Activités locales Jeunes	500,00 \$
Fondation La Traversée	Maison de soutien palliatif	350,00 \$

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-02-3451 REMBOURSEMENT D'UN PRÊT DE 99 100,00 \$

ATTENDU QUE la Municipalité a un prêt qui vient à échéance le 12 février 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite économiser des intérêts sur les financements en cours;

ATTENDU QUE nous possédons les fonds nécessaires pour le paiement d'un prêt avec Desjardins au montant de 99 100\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Routhier, appuyé par Josée Gougeon et résolu à l'unanimité, de rembourser l'emprunt suivant et ce, à même les surplus libres de la Municipalité pour la somme totale de 99 100\$. Soit, le paiement final pour la phase 1 du règlement 256 pour l'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

TRAVAUX PUBLICS

2024-02-3452 APPELS D'OFFRES POUR CONCASSÉ, SABLE ET ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en pierre concassé, en sable et en abat-poussière;

Il est proposé par Marc-André Routhier appuyé par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur général, monsieur Robert Leclair, à lancer la diffusion des appels d'offres suivantes pour l'achat du matériel ci-dessus nommé: AOV 2024-01, AOV 2024-02 et AOV 2024-03 et de procéder à son ouverture conformément à la politique contractuelle.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

2024-02-3453 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 23 février 2024;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Gougeon, appuyée par Joanie Thibault, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain approuve les dépenses d'un montant de 46 391,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter.

RESSOURCES HUMAINES

2024-02-3454

AFFICHAGE ET EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

ATTENDU QUE l'employé chauffeur-opérateur sur appel n'a pas renouvelé son entente pour la saison 2023-2024;

ATTENDU QUE selon les calculs il est justifié de remplacer ce chauffeur-opérateur et de garantir un nombre d'heures pour la saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Desjardins appuyé par Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité d'afficher le poste de chauffeur-opérateur temporaire à temps partiel avec une garantie de 24 heures par semaine et d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un candidat.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-02-3455

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le conseil et la direction désirent apporter certaines modifications au département administratif de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater et autoriser ses signataires et représentants auprès du syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Routhier appuyé par Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire, Pierre Gagné, et Robert Leclair, directeur général, à négocier avec les employés et le syndicat ainsi qu'à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

POINTS D'INFORMATION

- Élection partielle – Date du scrutin le 24 mars 2024
- Budget 2024

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

4 citoyens ont pris la parole afin de poser des questions.

2024-02-3456

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever la séance. Il est 19h37.

Pierre Gagné
Maire

Robert Leclair
Directeur général